

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

N° VA_DEL2024_162

Objet : Droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), aux manifestations sur les espaces publics S7 et S9, aux emprises de travaux, pour le stockage d'engin et matériel professionnel et pour les trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre service

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Mariam DEDEKEN, Charlene MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Les permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire sont accordés par le Maire. En application des articles L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ils donnent lieu au paiement d'une redevance.

Actuellement, la tarification des occupations du domaine public fait l'objet de plusieurs délibérations selon la nature de l'occupation :

- Pour les activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), les manifestations sur les espaces publics S7 et S9 et les emprises de travaux (tarification actualisée par les délibérations n°VA_DEL2022_197 du 15 décembre 2022 et n°VA_DEL2024_35 du 9 avril 2024) ;
- Pour le stockage d'engin et matériel professionnel (tarification inscrite par délibération n°VA_DEL2023_118 du 26 septembre 2023) ;
- Pour les trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service (tarification inscrite par délibération n°VA_DEL2023_135 du 26 septembre 2023).

Il est proposé de prendre un seul acte qui déclinera les différents tarifs par nature

d'occupation. Cette fusion permettra une meilleure lisibilité de l'ensemble des tarifications applicables à l'occupation du domaine public.

L'ensemble des tarifs concernés sont repris en annexe de la présente délibération.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 14 octobre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les tarifications applicables à l'occupation du domaine public ainsi regroupées en un seul acte.

Politique publique (domaine-action-activité) : 05.0.0 Développement éco. - Moyens Généraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206572-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024

ANNEXE – DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Activités commerciales et artisanales (hors marchés et fêtes foraines)

INTITULE	EXEMPLES non exhaustifs	PAR	UNITE	TARIFICATIONS
Installation mobile pour l'exploitation d'activités commerciales de toute nature (hors foodtruck, manifestations commerciales réunissant les producteurs et artisans locaux)	Prospection commerciale, publicitaire Ventes de Produits divers (Boissons – confiseries – glaces – friteries – commerces – accessoires...)	JOUR	Forfait par emplacement, par installation	30 €
		MOIS		100 €
Manifestations commerciales réunissant les producteurs et artisans locaux	Agriculteurs, producteurs, artisans locaux	JOUR	Mètre linéaire	1,50 €
Structure légère fixe installée par l'exploitant pour toute activité commerciale	Ventes de Produits divers et accessoires (Boissons – confiseries – glaces – friteries – commerces – accessoires...) et de prestations	MOIS	Forfaits selon surfaces occupées pour exploitation commerciale (toutes surfaces cumulées) <ul style="list-style-type: none"> • Jusque 15 m² • De 15 à 25 m² • Au-delà de 25 m² 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 € • 120 € • 160 €
Structure légère fixe propriété de la ville destinée à des activités de restauration	Activités de restauration	MOIS	Forfait (Avec révision possible pendant la durée du contrat par délibération du conseil municipal, tel qu'indiqué dans la convention)	271,60 €
Cafétéria de la piscine du Triolo		MOIS	Forfait (Avec révision possible pendant la durée du contrat par délibération du conseil municipal, tel qu'indiqué dans la convention)	660,00 €
Distributeur automatique de toute nature (autre que bancaire et hors marché public)	Appareil non réfrigéré simple, réfrigéré simple et multifonctions	AN	Forfait fixe par distributeur	Forfait fixe de 1035,90€/an soit forfait fixe de 86,33€/mois
Activités commerciales de toute nature et privatisation sur les parkings C2 bus, S4, S5, S7, S9, hors cirques et tournages de films	Exposition vente de voitures, foires commerciales, privatisation parking ...	JOUR	Forfait/parking	1 500,00 €
Stationnement Taxi	Payable en début d'année pour l'année entière	AN	Forfait par véhicule (révision possible par délibération du conseil municipal, tel qu'indiqué dans l'arrêté)	68,90 €

Étalages divers sur la voie publique attenante au commerce, sans emprise au sol	Fleurs, fruits et légumes, pâtisseries...	JOUR	m ²	0,45 €
		MOIS	m ²	3 €
		AN	m ²	10 €
Terrasse non couverte	Restaurants, cafés	AN	m ²	10 €
		MOIS	m ²	1,5 €
		JOUR	m ²	15 €
Portique de lattes de signalétique de proximité		AN	Unité	60,35 €
Chevalet, panneau, présentoir et assimilé	De presse publicitaire, porte menu ...	MOIS	Unité	5 €
		AN	Unité	15 €
Foodtruck		HEBDO / CRENEAU	Unité (prix par créneau dégressif en fonction du nombre de créneaux/semaine)	15 € pour 1 créneau /semaine 12 € le créneau pour 2 créneaux / semaine 10 € le créneau pour 3 créneaux et + / semaine 30 €/créneau occasionnel
Conteneur de récupération	Vêtements, livres ...	MOIS	Unité	3 €
		AN		10 €
Tournage de film	Frais de gestion	FORFAIT		300 €
	Occupation parking public avec privatisation	JOUR	m ²	0,40 €/m ² /j
	Occupation du domaine public	JOUR	Mètre	1 €/m/j
	Fermeture de voie (si accord)	HEURE	Forfait	100€/h

Manifestations espaces publics S7 et S9 (cirques et manifestations non commerciales)

Utilisation des parkings	S7 ou S9 plus de la moitié du parking/jour	S7 ou S9 moins de la moitié du parking/jour
Pour les cirques	1 000 €	500 €
Pour les manifestations non commerciales (hors installations mobiles commerciales accessoires qui s'ajoutent le cas échéant selon la tarification « activités commerciales et artisanales »)	500 €	250 €

Emprise de travaux réalisés par les entreprises

Emprises de chantier, bases de vie et de stockage de matériaux et toutes autres installations sans ancrage au sol ...	0,40 €/m ² /jour
Bennes, échafaudages, ...	0,40 €/m ² /jour
Grues, grues mobiles, véhicules de chantier, ...	0,40 €/m ² /jour
Conduite ou câble aérien en occupation temporaire	0,40 €/ml/mois

Stockage d'engin et matériel professionnel

Description	Par	Tarification
Stockage d'engin et matériel professionnel – tarification en fonction de la surface occupée	Jour	1€/m ²
	Mois	6€/m ²
	An	50€/m ²

Trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre service

Description	Par	Tarification
Tarification par engin en libre-service (trottinette ou vélo à assistance électrique)	An	20 €

Frais de régularisation

Description	Par	Tarification
Frais de régularisation de dossier après mise en demeure restée infructueuse plus d'un mois en sus des droits d'occupation	Dossier	50 €

Toute fraction de jour, de mois, d'année est comptée pour un entier.
La superficie sera arrondie à l'entier supérieur ou inférieur selon les règles de l'arrondi.